

LA LETTRE DE L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

N° 12 - juin 2010



L'ASN assure, au nom de l'État, le contrôle du nucléaire pour protéger le public, les patients, les travailleurs et l'environnement. Elle informe les citoyens.

R é g l e m e n t e r , c o n t r ô l e r , i n f o r m e r

L'ESSENTIEL

- ▶ Les lettres de suite d'inspection sur www.asn.fr
- ▶ Plan d'actions Radon
- ▶ Rapport IRRS
- ▶ Les inspections croisées
- ▶ Bugey : remplacement de 3 générateurs de vapeur
- ▶ Contrôle du chantier EPR de Flamanville
- ▶ Les exercices nationaux de crise nucléaire

ENJEU

Plus de 5 500 lettres de suite d'inspections disponibles sur asn.fr

Dans sa volonté de transparence, l'ASN publie désormais sur son site Internet www.asn.fr les lettres de suite de l'ensemble des inspections qu'elle réalise.

Informier le public en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection est l'une des missions historiques de l'ASN. À chaque changement institutionnel portant sur l'organisation du contrôle du nucléaire civil en France, la mission de l'ASN d'information du public a été réaffirmée et développée. Depuis 2002, l'ASN publie ainsi sur son site Internet les lettres de suite des inspections qu'elle réalise dans les installations nucléaires de base (INB) et dans le domaine du transport de matières radioactives, ce qui représente près de 800 lettres par an. Depuis 2008, elle a étendu cette publication aux lettres de suite des inspections réalisées dans le secteur de la radiothérapie externe, soit 180 lettres par an. Depuis le 1^{er} avril 2010 et dans la continuité de son action, l'ASN publie l'ensemble des lettres de suite d'inspection de radioprotection qu'elle réalise dans le nucléaire de proximité : secteurs de l'industrie et de la recherche ainsi que l'ensemble du secteur médical (radiothérapie et curiethérapie, radiologie classique et radiologie interventionnelle, médecine nucléaire etc.). Au total, l'ASN rendra ainsi disponibles sur son site Internet plus de 2 000 nouvelles lettres de suite chaque année. Les lettres de suite d'inspection des organismes agréés (quelques dizaines de lettres par an) seront publiées très prochainement.

Une lettre de suite d'inspection formalise les écarts à la réglementation et les insuffisances potentielles en termes d'organisation qui peuvent favoriser la survenue d'événements indésirables et fait état de la prise en compte des demandes d'actions correctives de l'ASN antérieures. Elle fixe les délais et modalités des nouvelles actions correctives demandées. Elle relève également les bonnes pratiques et les progrès réalisés par l'installation. www.asn.fr

ACTIVITÉS DU COLLÈGE

▲ 8 et 9 avril : déplacement à Lyon pour rencontrer le préfet de la région Rhône-Alpes, les présidents des conseils généraux de la Drôme et de l'Ardèche et la division de l'ASN

▲ 15 avril : décision portant nomination de membres de la Commission nationale d'agrément des organismes habilités à procéder aux mesures de l'activité volumique du radon

AGENDA

Conférence de presse « état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en 2009 »

3 juin 2010

Bordeaux (Gironde).

10 juin 2010

Caen (Calvados).

16 juin 2010

Rouen (Seine-Maritime).

30 juin 2010

Strasbourg (Haut-Rhin).

L'ASN EN ACTIONS

Plan d'actions Radon

Premier bilan L'ASN vient de publier et de transmettre au gouvernement le bilan du premier plan d'actions 2005-2008 pour la gestion du risque lié au radon. Ce bilan contribue à la préparation d'un second plan d'actions « radon » pour les années 2010-2013, dont l'objectif principal doit être, pour l'ASN, la réduction de l'activité volumique du radon dans l'habitat. www.asn.fr

Mission d'audit international

Rapport IRRS Les experts de la mission d'audit international « Integrated Regulatory Review Service » (IRRS), reçus par l'ASN à sa demande en avril 2009 et coordonnés par l'AIEA, ont conclu dans leur rapport intégral remis mi avril 2010 que l'ASN a pris des mesures efficaces pour répondre aux recommandations et aux suggestions du référentiel international. Il conforte le bon positionnement de l'ASN au regard des meilleures pratiques internationales. Quelques axes d'amélioration ont toutefois été identifiés sur la gestion des ressources humaines de l'ASN ou encore le suivi des expertises de l'IRSN. Le rapport est consultable sur le site Internet de l'ASN. www.asn.fr

Bilan des expositions aux rayonnements ionisants

Radionucléides En collaboration avec l'IRSN, l'ASN a réalisé un bilan de l'exposition des travailleurs et de la population aux rayonnements ionisants dans les activités utilisant des matières premières contenant naturellement des radionucléides, non utilisées en raison de leurs propriétés radioactives. Les données disponibles, même si leur nombre est faible, ne montrent pas d'écart majeur avec les données disponibles dans la documentation scientifique existante. Le bilan (en français et en anglais) est disponible sur le site www.asn.fr

Les inspections croisées

L'ASN invite régulièrement des inspecteurs de ses homologues étrangers à participer à ses inspections. Réciproquement, les inspecteurs de l'ASN se joignent à des inspections menées par des homologues étrangers. Cette pratique permet de croiser les regards sur les établissements inspectés et sur les méthodes d'inspection. Associée à l'exploitation approfondie des rapports d'inspection, cette démarche contribue à l'harmonisation des pratiques entre les pays et fait progresser la sûreté. En 2009, 30 inspections croisées ont été organisées dans des centrales nucléaires en Allemagne, en Belgique, en Chine, en Espagne, en Finlande, au Japon, en Suisse et en France. Des inspections conjointes ont également concerné des activités de radiothérapie en Suisse et en France.

L'ACTUALITÉ DU CONTRÔLE

Retour d'expérience

Bilan trimestriel des événements en radiothérapie

Entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2010, vingt événements, sans conséquence attendue pour la santé des patients, ont été classés au niveau 1 de l'échelle ASN-SFRO. Ces événements, qui chacun ont concerné un seul patient, sont analysés pour en tirer les enseignements (notamment en termes d'organisation) et éviter qu'ils se reproduisent. Treize événements ont pour origine une anomalie du positionnement du patient, cinq ont conduit à la délivrance d'une dose inappropriée et deux ont pour origine une erreur de mise en forme de faisceau. Les mesures correctives ont notamment consisté à modifier la procédure d'identification des patients ou à sensibiliser le personnel sur l'importance des contrôles associés au positionnement des patients. www.asn.fr

Réacteur n°3 de la centrale nucléaire du Bugey

Remplacement des 3 générateurs de vapeur

Au cours de l'arrêt pour maintenance du réacteur n° 3 de Bugey en avril 2009, les contrôles réalisés par EDF ont mis en évidence un nouveau type de dégradation sur un générateur de vapeur, pour lequel EDF a proposé de boucher plusieurs tubes en vue du redémarrage du réacteur. Après examen par l'ASN et l'IRSN et consultation du Groupe permanent d'experts, l'ASN a jugé que des bouchages supplémentaires ainsi qu'une épreuve hydraulique d'un des générateurs de vapeur auraient été nécessaires avant redémarrage du réacteur. Cette position de l'ASN a conduit EDF à anticiper le remplacement des 3 générateurs de vapeur de ce réacteur. Prévu à l'automne, il sera réalisé dès juillet 2010. www.asn.fr

Construction du réacteur EPR de Flamanville 3

L'ASN poursuit son contrôle sur le chantier de construction

Au cours du premier trimestre 2010, l'ASN a poursuivi le contrôle du chantier de construction du réacteur EPR de Flamanville 3, qui se poursuit correctement. L'ASN a pris acte lors de l'inspection du 18 novembre 2009 d'un non respect des tolérances de positionnement de gaines de précontrainte au sein du ferrailage de l'enceinte interne du bâtiment réacteur. Cette anomalie avait été signalée par EDF, qui a réalisé a posteriori une démonstration de l'absence de nocivité de ce dépassement, actuellement en cours d'analyse par l'ASN. L'ASN a poursuivi son contrôle pour prendre en compte le début des activités d'installation de montage mécanique. L'ASN continue de s'appuyer, pour préparer ses décisions les plus importantes, sur les avis et les recommandations du groupe permanent d'experts pour les réacteurs nucléaires (GPR). Ce groupe s'est rendu sur le chantier pour s'informer sur les activités de construction. www.asn.fr

COMPRENDRE

LES EXERCICES NATIONAUX DE CRISE NUCLÉAIRE

L'ASN prépare chaque année un programme d'exercices nationaux de crise nucléaire (en moyenne dix par an), annoncé aux préfets par circulaire. Ces exercices sont de deux types : « sûreté nucléaire » n'entraînant pas d'actions réelles vis-à-vis de la population, pour tester principalement les processus de décision à partir d'un scénario technique ; « sécurité civile » entraînant l'application réelle, avec une ampleur significative, des mesures pour la protection de la population prévues dans les PPI (alerte, mise à l'abri, évacuation). Chaque exercice fait l'objet d'une évaluation qui se conclut par une réunion nationale d'évaluation générale un à deux mois après son déroulement. Afin de synthétiser les enseignements et de dégager les actions à entreprendre, l'ASN anime un groupe de travail national sur le retour d'expérience des exercices. En 2009, l'ASN a créé son centre de crise quatre fois pour des situations réelles. www.asn.fr

Italie

Accord de coopération ASN-ISPRA

André-Claude Lacoste, président de l'ASN, et Vincenzo Grimaldi, chef de l'Institut supérieur pour la protection et la recherche scientifique pour l'environnement italien (ISPRA), ont signé un accord de coopération en marge du Sommet gouvernemental franco-italien. Cet accord couvre toute action de coopération entre les deux Autorités dans les domaines de la sûreté nucléaire et de l'échange d'information en cas d'urgence radiologique. Il préfigure la coopération de plus en plus étroite appelée à se développer entre l'ASN et la future Agence de sûreté italienne (qui reprendra une partie des compétences et du personnel de l'ISPRA) dans le contexte de la construction annoncée de centrales nucléaires en Italie.

Chine

Rencontre entre l'ASN et l'Autorité de sûreté chinoise NNSA

Une délégation de l'ASN, conduite par son président et accompagnée par l'IRSN, s'est rendue en Chine, du 10 au 14 mai 2010, pour participer à un comité directeur avec l'Autorité de sûreté chinoise, NNSA (National Nuclear Safety Administration) et son appui technique, NSC (Nuclear Safety Centre). Parmi les sujets d'intérêt commun qui ont fait l'objet de présentations de part et d'autre, figurent le contrôle de la construction des réacteurs EPR à Flamanville et à Taishan, le contrôle de la fabrication des composants sous pression, le système de contrôle commande de l'EPR et du réacteur chinois CPR1000, ainsi que la sûreté de la gestion des déchets radioactifs. Pour conclure ces échanges, s'est tenue une réunion stratégique destinée à établir un plan d'actions de coopération entre l'ASN et son homologue chinoise. Enfin une visite du chantier de construction des réacteurs EPR à Taishan et AP1000 à Sanmen a pu être réalisée.

VU SUR  Suivre l'ASN sur Twitter
http://twitter.com/asn_france

**LETTRE MENSUELLE
ÉDITÉE PAR L'AUTORITÉ
DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE**

asn AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE
www.asn.fr

6, place du Colonel Bourgoin - 75012 Paris - Tél. : +33 (0)1 40 19 86 00
www.asn.fr. Directeur de la publication : André-Claude Lacoste, président de l'ASN.
Directeur délégué : Alain Delmestre.
Rédactrice en chef : Pascale Luchez - asn.publications@asn.fr
Conception, rédaction et réalisation : SCRIPTO SENSU - 25, rue Saint-Sébastien,
75011 Paris - Tél. : +33 (0)1 48 05 14 59 - www.scriptosensu.com
Impression : La Lettre de l'ASN est publiée à 1 500 exemplaires par Inter Routage
49-55 rue des Écoles - 93 321 Aubervilliers CEDEX - N° ISSN 2101-9762
Prochain numéro début juillet 2010.